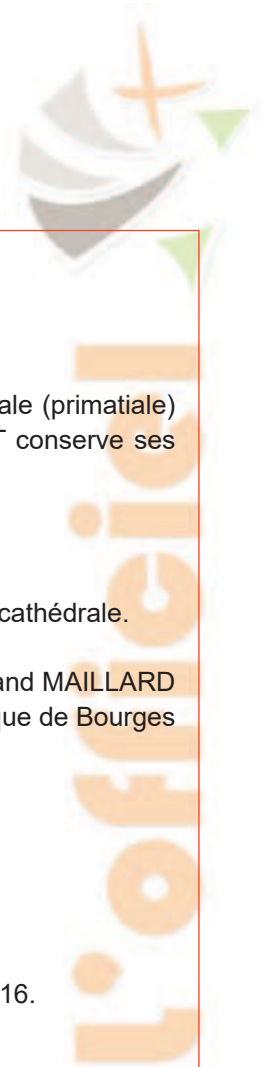


C'est officiel !



Diocèse de Bourges

Canoniat pour un prêtre du diocèse

Vu le Canon 509 § 1-2 du *Code de Droit canonique*, je confère le canoniat dans l'église cathédrale (primatiale) Saint-Étienne de Bourges à **M. l'Abbé François FOUDRAT**. M. le Chanoine François FOUDRAT conserve ses autres fonctions.

Nonobstant toutes choses contraires.

Ce mardi 22 mars 2016 - Mardi Saint - au terme de la Messe chrismale à Bourges, en notre église cathédrale.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier

Temps sabbatique pour un prêtre du diocèse

Monsieur l'Abbé Hervé BENOÎT est autorisé à prendre un temps sabbatique, jusqu'au 31 août 2016.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le mardi 29 mars 2016.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier

Admission parmi les candidats au ministère presbytéral

Monsieur Arthur ADRIEN, membre de la Société cléricale de Vie apostolique de droit diocésain « Société Saint Jean de la Croix », a été admis parmi les candidats au ministère presbytéral pour le diocèse de Bourges au cours de la Messe chrismale, le mardi 22 mars 2016 (Mardi Saint).

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le mardi 29 mars 2016.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier